
Mise en place d'un réseau des techniciens départemental / redistribution des aides ADEME

Valorizon

zone d'activité de la confluence , chemin de Rieulet

47160 Damazan

[Voir le site internet](#)

Vincent Urtizverea

Auteur :

vurtizverea@valorizon.com

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, ValOrizon (syndicat de traitement et de valorisation des déchets de Lot-et-Garonne) a mis en place le "réseau technique départemental" composé des techniciens des collectivités adhérentes.

Ce réseau est constitué des 11 collectivités+ le conseil départemental + l'Agglomération d'Agen qui n'est pas adhérente mais avec qui nous avons signé une convention de mandat pour mettre en place le programme de prévention sur leur territoire.

ValOrizon redistribue une part du financement de l'ADEME à un "référént prévention" par collectivité, afin qu'il développe des actions de prévention sur son territoire. Le montant du financement est défini en fonction du nombre de projet mis en place par la collectivité et du temps de travail affecté.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'objectif de ce réseau est de partager les retours d'expériences des collectivités et d'échanger des informations entre les territoires.

Ce réseau a également pour but de dimensionner et élaborer des actions d'envergures départementales.

Résultats quantitatifs

9 réunions (4/an) ont été réalisées avec un taux de participation de 95% des collectivités

Résultats qualitatifs

des nombreuses actions ont été élaborées avec le réseau:

- commande départementale de composteurs
- mise en place de la REP ameublement
- distribution de Stop-Pub
- mise en place d'animations scolaire
- étude départementale pour optimiser les déchèteries
- concours départemental pour augmenter la collecte du verre
- étude pour la mise en place de la redevance spéciale

...

MISE EN OEUVRE

Planning

septembre 2013 : 1ere réunion du réseau

- 1 réunion par trimestre

Moyens humains

directeur général des services

chargé de prévention

chargée de communication

Moyens financiers

Le montant des aides ADEME reversé aux collectivités est de 25 000 €/an

Le montant de l'aide dépend de 2 critères :

Le nombre de projets portés par la collectivité

Le temps de travail du référent

Formule de calcul :

$$1\ 500 + 300\ \text{€} \cdot N + H \cdot 10$$

N = nombre de projets

H = nombre d'heures passées sur le projet (ne peut dépasser 10 % du temps de travail d'un agent à 35h soit 160h/an)

Exemple = une collectivité travaille sur 2 projets avec un temps de travail de 10%

$$1500 + 300 \cdot 2 + 1600 = 3700\ \text{€}$$

Moyens techniques

1 salle de réunion

1 ordinateur

1 rétroprojecteur

Partenaires mobilisés

Ce réseau est également l'occasion de présenter des acteurs et partenaires du territoire aux collectivités (ESS, Eco-organisme, associations...)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Difficultés rencontrées

thématiques telles que la collecte ou les déchèteries pour impliquer et intéresser davantage les collectivités de collecte.

Le financement du référent prévention est pondéré avec le nombre de projets prévention réalisés et le temps de travail passé par la collectivité

Mots clés

RECYCLAGE DES DECHETS | PREVENTION DES DECHETS | ADMINISTRATION PUBLIQUE

Dernière actualisation

Août 2015

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Antoine BONSCH

antoine.bonsch@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle Aquitaine